

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 janvier 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 12 janvier 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration que la présidence de l'Union européenne a faite le 8 janvier 2004, au nom de l'Union, sur l'assassinat de Mgr Michael Courtney au Burundi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 12 janvier 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration faite le 8 janvier 2004 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union, sur l'assassinat
de Mgr Michael Courtney au Burundi**

L'Union européenne condamne fermement le meurtre du nonce apostolique au Burundi, Mgr Michael Courtney, brutalement assassiné au cours d'une embuscade à Minago, et exprime sa profonde sympathie à sa famille et au Saint-Siège.

L'Union européenne rend hommage à Mgr Michael Courtney, dont les efforts résolus pour alléger les énormes souffrances de la population locale et faire cesser la violence étaient appréciés au plus haut point par la population burundaise et la communauté internationale.

L'Union européenne engage le Gouvernement burundais à faire la lumière sur les circonstances de l'assassinat et compte que les auteurs de ce crime seront traduits en justice. Elle espère que cet acte odieux ne compromettra pas la mise en oeuvre du processus de paix.

L'Union européenne invite le Mouvement des forces nationales de libération à renoncer à l'option militaire qui ne fait qu'aggraver les énormes souffrances que connaît déjà la population.

Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
